



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 février 2023**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 23 février 2023 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Retrait du groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les segments C5 (d'une puissance inférieure à 36 KVA), dont le syndicat Energie Vienne est le coordonnateur à compter du 1^{er} octobre 2024.
- Considérant l'avis des domaines fixant la valeur vénale du **cabinet médical** en date du 07 décembre 2022 à 189 000€, **le conseil municipal fixe le prix d'acquisition de ce dernier à 185 000€**
- Souscription d'un prêt court terme auprès du Crédit Agricole d'un montant de 200 000€, au taux de 3.185%, sur une durée de 2 ans, afin d'assurer l'acquisition du cabinet médical et dans l'attente de la cession du Foyer de Vie la Prairie à l'UNAPEI86
- Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
- Mise en place d'une convention d'occupation de la salle des associations avec l'association « les accueillis en famille ». La participation aux fluides est fixée à 520€ annuelle.
- Désignation de Jean-Luc TERRANOVA en tant que représentant de la commune de Chaunay au sein de la CLECT à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
- Demande de subventions auprès du département dans le cadre de l'activ'3 à hauteur de 28 000€ et de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou dans le cadre des fonds de concours investissement 2023 alloués aux communes à hauteur de 5 599€ afin de financer l'implantation d'une station de lavage dont le devis est de 55 999€ ht.
- Création d'un budget annexe Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour la station de lavage.
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 43 à Tagné.
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 19 à Traversay

Affiché le 27/02/2023, à CHAUNAY